

# Héliot bientôt reprise par un appel public à l'épargne

Sauvetage en cours du fabricant de machines textiles.

**L**a Bourse au secours de la chaussette. Ce raccourci de l'histoire n'en est pas moins une première en France: une société en liquidation judiciaire, Héliot, pourrait survivre grâce à un appel public à l'épargne. Fondée en 1891 par Auguste Héliot, cette PME basée à La Chapelle-Saint-Luc (Aube) fabrique des machines pour l'industrie textile. Aux temps de sa splendeur, une chaussette sur trois dans le monde était fabriquée sur des machines Héliot. L'entreprise comptait alors 300 salariés. Fin 1992, quand Héliot dépose son bilan, il en reste 72. S'ouvre alors une très longue période (trente mois) d'observation judiciaire. Le 31 mars, pourtant, le tribunal de commerce de Troyes débranche la malade: «Aucune solution sérieuse, tant interne qu'externe, n'a pu être mise en place», note le tribunal. C'est la liquidation. Surgit alors Jean Salwa, électron libre de la Bourse de Paris. Spécialiste du marché hors cote, cette «cour des Miracles» du palais Brongniart. Jean Salwa se



Une chaussette sur trois était fabriquée par Héliot.

démène depuis plusieurs années pour lancer un marché sauvage des actions via le Minitel. C'est dire s'il est plutôt mal vu au sein de la COB (Commission des opérations de Bourse). Jean Salwa a un projet de reprise dans ses cartons. Utiliser l'attachement des autochtones - on appelle ça l'épargne de proximité - pour sauver des emplois locaux, du moins 32 des 70 restants. Jusqu'au 30 avril une société de conseil (CIIB) lance donc un appel à l'épargne publique: 60.000 actions de 100 francs sont proposées aux épargnants. L'argent récolté (6 millions de francs) servirait à racheter les

actifs industriels d'Héliot (300.000 francs) et surtout à lui fournir des fonds propres (5,7 millions). La COB s'est un peu fait tirer un peu l'oreille pour délivrer son feu vert. Elle s'y est finalement résolue, le 7 avril, mais en assortissant son visa d'un «avertissement» aux épargnants: «la souscription comporte des risques financiers substantiels pour le souscripteur». Car il existe un antécédent: 1 y a quelques années, 340 actionnaires locaux avaient pris une participation minoritaire dans le capital d'Héliot. Leur argent s'est évaporé avec le dépôt de bilan. Depuis, on

dira que le climat a changé. Le problème de l'emploi s'est fait plus pressant. Surtout, la nouvelle loi Madelin permet de déduire des impôts 25% de l'argent investi dans une PME. Un jackpot fiscal calqué sur les contrats d'assurance vie. En mettant 1.000 francs dans Héliot, on est donc sûr d'en gagner 250, même s'il reste une incertitude sur l'avenir de l'entreprise.

Pour convaincre les indécis, Jean Salwa a un argument tout prêt: les actifs industriels d'Héliot vaudraient, à eux seuls, entre 10 et 15 millions de francs. De quoi rembourser tout le monde par une vente à la casse. Pour cette même raison, d'autres industriels sont sur les rangs, mais sans garantie sur les emplois: alors que personne n'a pu présenter un plan de reprise sérieux, les actifs d'Héliot, eux, intéressent tout le monde. Reste à convaincre le tribunal de commerce de Troyes. Il se prononcera à l'issue de l'appel public à l'épargne, si la barre des 6 millions de francs est franchie. Soit 200.000 francs par emploi sauvé●

R.L.